

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 75-1606/SG/CD de la commission permanente de la Chambre des Députés portant fixation du temps minimum de travail pour l'ouverture du droit aux prestations Sociales et aux soins dispensés par le service Médical Interentreprises. (Rendue exécutoire par arrêté n° 75-1606/SG/CD du 13 août 1975).

n° 75-1606/SG/CD de la

Ministère  
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
13 août 1975

Numéro JO  
n° 17 du 10/09/1975

Date du numéro  
10 septembre 1975

### TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 145/8e L du 5 août 1975 de la Commission Permanente de la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issas portant fixation du temps minimum de travail pour l'ouverture du droit aux prestations familiales servies par la Caisse des Prestations Sociales et aux soins dispensés par le Service Médical Interentreprises.